

La Newsletter



Les nouveautés sur la commande publique

Le Code des Marchés publics 2006 (CMP) : Où en sommes-nous ?

Jérôme Grand d'Esnon, Directeur des Affaires juridiques du MINEFI, a précisé :

- Que le projet de **nouveau Code des marchés publics a passé l'examen du Conseil d'Etat sans problèmes majeurs** et donc sans bouleversement fondamental comme l'actualité aurait pu le laisser supposer ces dernières semaines.

- **Avant sa publication, deux étapes doivent encore être franchies :**

- 1/ la réunion interministérielle
- 2/ et la signature par les ministres.

Coté calendrier, les choses se précisent donc :

- **le 7 juillet une réunion interministérielle** permettra d'arrêter le texte définitif.
- Ensuite, **le décret portant nouveau CMP (Nouveau Code de Marchés Publics) devra être signé par les 18 ministres** concernés et ce **avant le 31 juillet**, pour une **entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2006**. Un manuel d'application accompagnera également le manuel très utile pour les acheteurs publics et les entreprises prestataires.

Jérôme Grand d'Esnon a rappelé que le nouveau CMP ne provoquerait pas de bouleversement fondamental, car **le texte s'inscrit dans la même philosophie de responsabilisation des acheteurs publics.**

« Pas d'affolement donc, rien de révolutionnaire mais en même temps de nouveaux outils réellement intéressants » a ajouté le Directeur des Affaires juridiques du MINEFI **lors d'une conférence organisée par l'APASP du 29 juin 2006 au CNAM et présidée par Jean-Marc PEYRICAL avocat, Agnès BRICARD Présidente du Club Secteur Public y participait.**

Les améliorations

1.-La nouvelle procédure du dialogue compétitif supprime l'obligation de présenter un cahier des charges unique à la fin de la procédure. Les candidats ne risqueront plus de voir leurs idées pillées par la concurrence.

2.-Concernant la dématérialisation, les acheteurs publics pourront doubler leur envoi par voie électronique **par une copie de sauvegarde papier** ou sur un support physique électronique (CD-Rom, clé USB, disquette, etc.).

Prenant en compte les craintes des entreprises, la DAJ du MINEFI a fait machine arrière en ce qui concerne la suppression de la signature électronique pour l'envoi d'offres dématérialisées. Un arrêté sera publié en même temps que le nouveau CMP. **L'ensemble des plateformes marchés publics seront dans l'obligation d'accepter les certifications de signature.** «A

partir du moment où on est labellisé TéléTVA, on peut passer une offre sur n'importe quelle plateforme d'achats en France » a précisé Jérôme Grand d'Esnon.

3.-Pour les groupements d'entreprises, une plus grande souplesse sera introduite quant à leur constitution. En cas de défaillance d'un des membres du groupement, **l'acheteur pourra s'il le souhaite autoriser la continuité du groupement** ou permettre le remplacement du membre défaillant.

Les nouveautés

1.-Jérôme Grand d'Esnon est revenu longuement **sur la technique de l'accord-cadre** qui représente selon lui l'innovation majeure du nouveau CMP. L'accord-cadre mais également **le système d'acquisition dynamique (SAD)** « vont très vite révolutionner les pratiques de l'achat public en France » pour tout ce qui concerne les achats courants et récurrents. L'accord cadre va permettre d'accélérer le processus d'achat alors que par essence, l'achat public impose une phase plus lente par l'obligation de publicité et de mise en concurrence qui ont tendance à le ralentir. **Les accords-cadres devraient répondre à la souplesse recherchée par les acheteurs publics.**

2.-**Le dispositif PME** « La philosophie du Code n'est pas de faire de la discrimination positive », il s'agit plutôt de « **planter de petits drapeaux** » afin d'inciter les acheteurs publics à adopter le « **réflexe PME** », notamment en ce qui concerne **l'allotissement**. En effet, le nouveau CMP ne devrait plus comporter **qu'une incitation à allouer plutôt que l'obligation** comme c'était le cas dans la dernière version en date du projet de CMP.

En revanche, **la rédaction du CMP n'est toujours pas stabilisée en ce qui concerne la possibilité de réserver un nombre de places pour les PME dans le cadre de l'appel d'offres restreint**. Ce sera donc à **Matignon de trancher**.

Le champ d'application matériel du CMP

1.-Concernant **la définition des marchés de travaux, aucun changement** avec la version du CMP 2004 n'est envisagé. Celle-ci devrait continuer à être liée à l'exercice par le pouvoir adjudicateur de la maîtrise d'ouvrage publique, ce qui exclut la pratique du bail emphytéotique administratif (BEA).

A noter toutefois que **cette notion est totalement différente de celle issue de la Directive 2004** qui dispose que les marchés de travaux sont tous les contrats dans lesquels le pouvoir adjudicateur se procure un ouvrage par quelque moyen que ce soit. Cette définition européenne inclut donc le BEA où le pouvoir adjudicateur n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage.

2.-Les marchés de fournitures ne présentent pas de problème complexe, ce qui en revanche **n'est pas le cas des marchés de services**. En effet, la rédaction de l'article 30 du CMP qui soumet une liste de services (dont les services juridiques) à une procédure dérogatoire continue à poser un réel problème.

Les points de divergences avec Bruxelles

1.-**Le marché de définition**: Alors que le CMP 2004 ne prévoit pas de remise en concurrence du candidat retenu à l'issue de la procédure du marché de définition pour la réalisation du marché faisant suite à ce dernier, **le nouvel art.73 de l'avant projet prévoit quant à lui une remise en concurrence entre la phase de définition et la phase de réalisation**.

Jérôme Grand d'Esnon estime que cette procédure, non prévue par les Directives communautaires, **est tout a fait compatible avec le Traité**.

2.-**Les contrats d'emprunts**: L'art.3-5° du projet du CMP continue à **exclure les contrats d'emprunts du CMP 2006, ce qui n'est pas du goût de Bruxelles**.

Une remarque a été faite par un membre de l'auditoire sur les contrats d'emprunts pour tenter d'expliquer cette exclusion : **elle pourrait en effet trouver son origine dans le fait que l'Allemagne exclut du champ de la concurrence les contrats d'emprunts par crainte de l'entrée de la Caisse des dépôts et consignations sur le marché allemand**. En réponse, la France aurait décidé également d'exclure du champ d'application du CMP les contrats d'emprunts...

Toujours est-il que le patron de la DAJ a affirmé énergiquement que sur ces points de **divergences, il maintiendrait son point de vue et n'entendait pas céder aux pressions**.

Agnès BRICARD

*Expert-comptable – Commissaire aux comptes
Manager du Cabinet ABC – Expertise comptable
Présidente du Club Secteur Public u Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables*



Les prochaines manifestations du Club



DECEMBRE 2006

**LEXPOSIA, Journée Nationale du Club
Secteur Public**
7 décembre 2006 - PARIS

**LE CLUB SECTEUR PUBLIC ANIMERA DES CONFERENCES
SUR DES THEMES D'ACTUALITE, comme**

- La certification des comptes de l'Etat
- La LOLF un an après
- Le Conseil des Prélèvements obligatoires, une nouvelle approche
- Consolidation et certifications des comptes des EPN au 1^{er} janvier 2006

NOVEMBRE 2006

17e CONGRES MONDIAL DES COMPTABLES
13 au 16 novembre 2006 - ISTANBUL

Le congrès mondial des comptables est organisé par la Fédération internationale des comptables (IFAC) tous les quatre ans dans différents pays. Selon les estimations, 5 000 délégués du monde entier sont attendus au congrès mondial des comptables de 2006.

CONGRES DES MAIRES DE FRANCE
21 au 23 octobre 2006 - PARIS

Comme chaque année, le Club sera présent. Vous pourrez venir rencontrer les élus locaux, assister à l'enregistrement de l'émission de radio sur le développement économique sur le stand, assister à la conférence sur les « modes gestion des services publics » et rechercher les informations nécessaires à vos missions.

OCTOBRE 2006

SALON DES SEM – Développement local
10 au 12 octobre 2006 - STRASBOURG

Comme chaque année, le Club sera présent. Vous pourrez venir rencontrer les représentants des SEM, assister à l'atelier sur les « concessions dans les SEM et l'application des normes », rechercher des informations nécessaires à vos missions.

**61e CONGRES DE L'ORDRE DES EXPERTS-
COMPTABLES**
12 au 14 octobre 2006 - TOULOUSE

Tita ZEITOUN, Présidente de la Commission Collectivités Locales et Associations, interviendra lors de l'enregistrement de l'émission télévisée sur le thème de l'externalisation de la mission RH dans le secteur public, en présence **d'André SANTINI**, Maire d'Issy-les-Moulineaux.

**Vous pouvez également retrouver tout
au long de l'année**

COACH'INVEST

49 rue de Lourmel - 75015 Paris

Tél. - Fax : 08 92 35 00 85 - infos@coachinvest.com

Le Cercle des petits-déjeuners de Coach'Invest (partenaire du Club Secteur Public) a été créé en septembre 2003 pour répondre à un vrai besoin de networking et de convivialité entre personnes impliquées de près ou de loin dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Le Cercle réunit le premier mardi de chaque mois, de 8h à 10h, des entrepreneurs, des dirigeants de grands groupes, des hommes politiques, des investisseurs et des chercheurs intéressés par la thématique suivante : « Comment encourager le développement pérenne de l'entrepreneuriat en France ? »

Un seul objectif : faire connaissance, discuter, trouver des synergies et des opportunités business ; développer le réseau et l'échange.

Les manifestations auxquelles le Club a déjà participé

JUIN 2006

1er RDV EUROPEEN DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE TERRITORIALE 22 et 23 juin 2006 – DIJON

LE CLUB SECTEUR PUBLIC A ANIME le 22 JUIN

La conférence "dématérialisation des marchés publics et professionnalisation de l'achat : bilan, nouvelle réglementation et tendances de la commande publique".

Requalification du métier des acheteurs publics territoriaux par rapport au monde économique, d'une part et à son rôle dans la collectivité d'autre part. Possibilité tout d'abord d'acheter mieux en ayant une meilleure perception du marché (accès à des bases qualifiées d'entreprises par exemple), possibilité aussi de cibler les dysfonctionnement et de rechercher de meilleures pratiques d'achat (en définissant et en suivant l'évolution d'indicateurs métiers tels que le taux de marchés infructueux, les écarts entre montants réels et estimés, etc.), possibilité enfin de professionnaliser la fonction en mettant en commun les compétences et expertises (bases de connaissances partagées entre collectivités, etc.). Analyse de cas concrets.



Animateur : Louis-François FLERI, CR Bourgogne
Intervenants : Florence Trinh, Directeur des marchés publics, CR Bourgogne ; Agnès Bricard, Vice-présidente Ordre des experts-comptables ; Antoine TARDIVO, Directeur de projet de la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat public-privé, MINEFI ; Sébastien KRAUTH, Adjoint au directeur du service achats

centraux hôteliers et alimentaires, APHP ; Thierry REYNAUD, Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat public-privé, Minefi ; Jean-Jacques LEANDRI, Conseiller pour l'administration électronique à la DGME et délégué français pour les questions d'e-gov auprès de l'UE et de l'OCDE, MINEFI-DGME

Structurée autour des thèmes de la mutualisation, de la compétitivité des territoires, de la gouvernance et de la conduite de changement, cette manifestation convie élus, décideurs et acteurs du secteur de l'administration électronique territoriale à dresser un état des lieux et enrichir leurs expériences avec plusieurs régions européennes.

PLANETE PME

Conférence FRANCEMARCHÉ

13 juin 2006 - PARIS - Palais des Congrès

LE CLUB SECTEUR PUBLIC A ANIME

La grande conférence : « Marchés publics, l'année des PME ? Enjeux, nouvelles perspectives, et mobilisation pour les PME sur les marchés publics »

Sous le parrainage de **Renaud Dutreil**, Ministre des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales ; **Christian Estrosi**, Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire ; **Jacques Dermagne**, Président du Conseil Economique et Social

Avec la participation de **Christian Estrosi**, Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, Les enjeux pour l'Etat, les collectivités et les PME
Intervenants : **Jérôme Grand d'Esnon**, Directeur des Affaires Juridiques du Minefi

Les PME, le cadre réglementaire de la commande publique, les évolutions du code, les perspectives ; **Bruno Ricard**, FranceMarchés, La presse quotidienne régionale et départementale se mobilise pour les PME sur les Marchés Publics avec FranceMarchés (GIE de 61 journaux représentant 18 millions de lecteurs, dont 75% des dirigeants de PME, et publiant 80% des annonces de Marchés Publics français), **Agnès Bricard** – Présidente du Club Secteur Public de l'Ordre des Experts-Comptables ; L'accompagnement des PME sur les Marchés Publics de services par les experts-comptables ; **Emmanuel Leprince**, Délégué Général du Comité Richelieu, Le pacte PME, 22 grandes entreprises publiques et privées et OSEO se mobilisent pour les PME (Ministère de l'Intérieur, DGA, CEA, Microsoft, Thalès, etc.) ; **Louis de Broissia**, Sénateur, membre de la délégation parlementaire pour

l'Union Européenne, Président du Conseil Général de la Côte d'Or Small Business Act à l'européenne et accords de l'OMC, le projet pour les PME

Animateur : **André Balesi**

La commande publique représente un marché national de 150 milliards d'euros (12% du PIB). On constate pourtant la réserve des PME à s'engager (délais de paiement, complication des dossiers, critères de choix des collectivités, etc.). Or le cadre réglementaire a évolué fortement dans le sens des PME (codes 2001 et 2004). Les possibilités d'information et de services également, avec l'arrivée d'Internet.

La période à venir devrait marquer un tournant plus marqué encore pour les PME, avec d'un côté les négociations OMC et Bruxelloises pour un SBA à l'européenne, avec des effets sur les choix des collectivités, et d'un autre côté une forte mobilisation des acteurs du secteur, et en premier lieu de la presse quotidienne régionale (61 journaux, 73 % des dirigeants de PME lecteurs, 72 % des annonces de marchés) qui, avec sa nouvelle place de marchés **FranceMarchés**, offre ses services **gratuits** aux PME.

L'Ordre des experts-comptables (Création du Club Secteur Public), le Comité Richelieu (Pacte PME signé par 22 grandes entreprises publiques et privées) sont d'autres exemples marquants de cette mobilisation pour les PME.

Organisée par **FranceMarchés**, la conférence « **Marchés Publics : l'année des PME ?** » vous présente ces enjeux et changements pour les PME.

A l'occasion de "Planète PME", journée nationale 2006 de la CGPME, le Premier ministre a rappelé l'engagement du Gouvernement de réserver une part importante des marchés publics aux PME, et détaillé les axes de réforme en ce sens.

TEC, le Forum des Solutions Business 2006 **8 juin 2006 - CCIP PARIS**

LE CLUB SECTEUR PUBLIC A ANIME

- un premier atelier sur la télétransmission et la dématérialisation de la commande publique.
- un deuxième atelier sur les outils collaboratifs.

Des solutions 100% pragmatique pour doper vos ventes et vos actions marketing
Réduisez vos coûts et décupler la productivité de votre entreprise
Armez votre entreprise avec les nouveaux leviers de productivité

Les experts répondent aux problématiques de votre secteur d'activité

SALON DES ENTREPRENEURS

31 mai - 1er et 2 juin 2006 - LYON

LE CLUB SECTEUR PUBLIC A ANIME LE 2 JUIN

la conférence sur "Comment développer le chiffre d'affaires des PME grâce à la commande publique avec l'accompagnement des experts-comptables"



Avec la participation de **Jérôme GRAND D'ESNON**, Directeur des Affaires juridiques du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI)

Témoignages et points de vue de **Denis BARBAROSSA**, Expert-comptable, Président d'honneur de l'Association Nationale des Experts-Comptables Stagiaires (l'ANECS), Vice-président du Club des Jeunes Experts-Comptables (CJEC) ; **Hervé ELLUL**, Expert-comptable, Membre du Bureau du Club Secteur Public du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, Délégué régional Rhône Alpes ; **Jean-Marc PEYRICAL**, Avocat, Président de l'APASP Cette conférence était présidée par **Agnès BRICARD**, Expert-comptable, Présidente d'Honneur du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables de Paris Ile-de-France, Membre élue du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, Présidente du Club Secteur Public

MARS 2006

12^e forum de l'INTEC 9,10 et 11 mars 2006

Les conférences

1. Choix et perspectives de carrières dans la profession comptable
2. La réforme des études d'expertise comptable
3. Les stages au coeur de la formation
4. Les entreprises en difficulté : refuser le fatalisme de l'échec et rebondir en s'appuyant sur des outils innovants
5. Aperçu des évolutions récentes de la fiscalité
6. Marché financier, instrument de développement des PME
7. La comptabilité publique - La LOLF
8. Premier bilan des IFRS -IFRS et communication financière

FEVRIER 2006

SALON DES ENTREPRENEURS 2 février 2006 - PARIS

LE CLUB SECTEUR PUBLIC A ANIME

la conférence sur "Comment développer le chiffre d'affaires des PME grâce à la comman-

de publique avec l'accompagnement des experts-comptables"

Avec la participation de **Jérôme GRAND D'ESNON**, Directeur des Affaires juridiques du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) ; **Jean-Michel MOREAU**, Expert-comptable, Commissaire aux Comptes, Vice-président du Club Secteur Public ; **Françoise LARPIN**, Directrice nationale du département conseil au secteur public d'un cabinet d'audit ; **Gilles PEDINI**, Expert-comptable, Responsable d'activités de conseils au secteur public d'un cabinet d'audit ; **Laurent CHEYNET**, Responsable des appel d'offres d'un cabinet d'audit, Membre de RMC de l'IFEC ; **Me Xavier DELCROS**, Avocat, Responsable de l'Ecole de formation du Barreau de Paris, **Jean-Marc PEYRICAL**, Avocat, Président de l'APASP, **Pascal BEDER**, Greffier associé au greffe du tribunal de Commerce de Paris, **Thomas LEGRAIN**, Président de Coach'Invest, Avec le soutien de nos partenaires : **GROUPE REVUE FIDUCIAIRE**, Yves de la VILLEGUERIN **SAGE COALA**, Serge MASLIAH
Cette conférence était présidée par **Agnès BRICARD**, Expert-comptable, Membre élue du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, Présidente du Club Secteur Public, Membre du Conseil National de la création d'Entreprise (CNCE)

Retrouver tous les supports et informations pratiques se rapportant au Secteur Public sur notre site www.secteurpublic.asso.fr, début septembre.

BULLETIN D'ADHESION Année 2006

Newsletter 1

Cabinet (*en capital*).....

Forme du cabinet SARL SA BNC Autre

Nom et prénom (*en capital*).....

Qualité PDG Gérant Individuel Salarié Autre

Adresse professionnelle :

CP Ville

Tél. Bureau Fax Portable

Email Année d'inscription à l'Ordre

Nom et prénom de l'Expert comptable du cabinet :

Site du cabinet.....

Stagiaire : OUI NON

Mémorialiste : OUI NON

Montant de l'adhésion au prorata de l'année civile

Vous êtes	HT	TVA	TTC
Expert-comptable	160 €	30,36 €	191,36 €
Mémorialiste	80 €	15,68 €	95,68 €
Expert-comptable inscrit à l'Ordre depuis moins de 3 ans	80 €	15,68 €	95,68 €
Autre : (candidature soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration du Club Secteur Public)	160 €	30,36 €	191,36 €

Libeller chèque à l'ordre du Club Secteur Public



Les partenaires du CLUB SECTEUR PUBLIC



Pour tous renseignements complémentaires
CLUB SECTEUR PUBLIC, 153 rue de Courcelles, 75018 Paris
Marie-Christine MANCUSO – 01 44 15 60 66 – mcmancuso@cs.experts-comptables.org
Sylvie GUERIN - sguerin@cs.experts-comptables.org